



CLASSIQUES  
GARNIER

Édition de MARTY (Frédéric), « [Conclusion de la “Partie physique”] », *Des femmes. Observations du préjugé commun sur la différence des sexes*, DUPIN (Louise), p. 131-131

DOI : [10.48611/isbn.978-2-406-13185-4.p.0131](https://doi.org/10.48611/isbn.978-2-406-13185-4.p.0131)

*La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.*

© 2022. Classiques Garnier, Paris.  
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.  
Tous droits réservés pour tous les pays.

## [CONCLUSION DE LA « PARTIE PHYSIQUE<sup>1</sup> »]

Si les hommes et les femmes sont organisés d'une manière parfaitement semblable, à cela près de quelque différence que nous avons fait voir qui ne pouvait avoir d'influence avantageuse dans les sujets masculins ni relativement à la perfection de l'esprit, ni relativement à celle du corps ; si nous avons fait voir l'abus des distinctions qu'on a cherché dans le tempérament ; si nous ne nous trompons point en disant que les femmes sont aussi nécessaires que les hommes à la génération : si généralement on ne trouve point la domination masculine dans la nature comparée ; si chaque être créé a son existence complète, parfaite et à part, ayant un égal besoin de réunion pour concourir à la propagation de l'espèce, et pour la douceur particulière de la société qui intéresse également l'un et l'autre, comment pourrait-on fonder en physique raisonnablement la moindre idée de supériorité et d'infériorité<sup>2</sup> ?

---

1 Ce titre est le fait de l'éditeur. Localisation : Bibliothèque de Genève (Ms fr. 215.13). À la fin d'une sous-partie de l'article 3 (« Du rapport des tempéraments avec les caractères »), sur un feuillet à part.

2 Nous donnons à lire ici une autre conclusion possible pour la « Partie physique » (même localisation et même cote). Elle était initialement prévue pour venir à la fin de l'article 3, à un moment où les articles 4 et 5 n'existaient pas. Il y est donc question de la critique des médecins mais ni de la force (art. 4) ni de l'analogie animale (art. 5). Voici le texte : « Nous croyons avoir prouvé dans notre première partie l'impossibilité qu'il y a d'établir physiquement la moindre chose qui soit contraire à l'opinion de l'égalité des sexes. Nous croyons avoir fait remarquer suffisamment combien les propos vulgaires qui se sont introduits à cette occasion d'après quelques Docteurs sont mal fondés. Nous croyons pouvoir dire encore que l'opinion naturelle de l'égalité aurait épargné bien des erreurs sur cette matière ».